



## **MOBILISONS-NOUS ! LE JEUDI 3 DECEMBRE 2020**

### **10h ROND POINT DE DARTY ST MAXIMIN**

**POUR UNE VISIBILITE DES GRAND(E)S EXCLU(E)S DU SEGUR DE LA SANTÉ  
LES AGENTS DU MEDICO-SOCIAL SONT EN COLERE**

Pourtant mobilisés depuis le début de la pandémie, ils ont été écartés de la revalorisation salariale de **183€**.

C'est une véritable injustice de traitement !!

Il est incompréhensible que ces personnels soient exclus de cet accord.

### **MÊME MÉTIER-MÊME SALAIRE !**

#### Parole aux agents du Médico-social :

*Mme C (AMP) « Ce Ségur est injuste, dévalorise certains secteurs et remet en cause les valeurs de notre travail ! il est impossible de laisser passer ce plan humiliant surtout en cette période où nous avons tous fait face avec nos peu de moyens ! »*

*Mme B (ASH) « Injustice de savoir qu'un(e) jeune embauché(e) au sein du CHI gagne plus que moi qui travaille depuis 12 ans au CHI dont 9 ans à la MAS »*

*Mme D (AS) « Le Ségur de la santé est une injustice pour nous tous en tant que professionnels de santé nous sommes divisés, nous perdons chaque mois 183€ alors que nous faisons le même travail chaque jour... Nous n'avons rien lâché pendant la crise du Covid-19. Merci pour vos applaudissements pendant cette période. Maintenant venez nous soutenir dans la rue contre cette injustice » ... une soignante en colère.*

*EDUC. : « Le Gouvernement nous parle d'égalité salariale, tandis qu'au sein d'un même établissement il y a des différences de salaire pour le même métier ».*

*Mme B (AS) : « Nous sommes les exclus du Ségur, nous éprouvons de la frustration, de la discrimination, qu'avons-nous de moins que nos autres collègues... ? »*

*Mme L (Adj Admin) : « 183 € c'est environ l'augmentation que j'ai obtenu en 17 ans de service. En fonction de mon grade et de mon statut ! Aujourd'hui quelqu'un qui est recruté sur un poste identique gagne déjà ces 17 ans d'avancement ! Cherchez l'erreur ! »*

*Mme L (AMP) : « Ce Ségur est comme une piqûre d'injustice, une honte, même employeur mais pas le même salaire. »*

**La CGT exige le versement des 183 € à tous les agents du médico-social avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et sans distinction de corps ou de grade.  
Il ne pourrait en être autrement.**

Syndicat CGT

2, rue des Finets ☐ 60600 CLERMONT

Tél : 03.44.77.50.52 Fax : 03.44.77.50.74. ☐ Email : syndicatcgt@chi-clermont.fr

Facebook : CGT CHI Clermont-OISE